

**Avis d'entrée en vigueur
du Règlement 1071-18**

AVIS AU PUBLIC est par le présent donné par la soussignée, greffière de la Ville de New Richmond, que le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance du 10 septembre 2018, le règlement suivant :

**Règlement 1071-18 définissant le code d'éthique et de déontologie des
employés municipaux et abrogeant les Règlements 914-12 et 1014-16**

Le Règlement 1071-18 est déposé au bureau de la municipalité où toute personne peut le consulter pendant les heures normales d'affaires. Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,
Ce 12^e jour de septembre 2018

Céline LeBlanc
Greffière